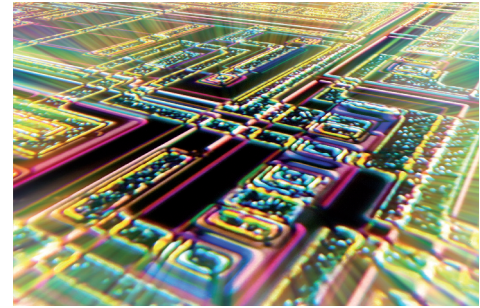


PRODUIRE MIEUX POUR VIVRE MIEUX



PRODUIRE MIEUX POUR VIVRE MIEUX

UNE NOUVELLE BOUSSOLE POUR L'ACTION

JEAN-LOUIS LEVET

Fondation Jean Jaurès

FOUNDATION FOR EUROPEAN
PROGRESSIVE STUDIES
FONDATION EUROPÉENNE
D'ÉTUDES PROGRESSISTES



Fondation
Jean Jaurès

**PRODUIRE MIEUX
POUR VIVRE MIEUX**
UNE NOUVELLE BOUSSOLE POUR L'ACTION

JEAN-LOUIS LEVET

Jean-Noël Bichet, Marc Deluzet,
Sylvain Hercberg, Anne-Claire Jarry-Bouabid,
Laurent Joudon, Tahar Melliti,
Jean-Pierre Moussy, Franck Paoli,
Dan Steinfeld

Ce livre est le fruit d'un travail collectif réalisé au sein du Groupe Production de la Fondation Jean-Jaurès au cours de la période octobre 2014-juin 2015, que Jean-Louis Levet anime depuis 2010.

Nos remerciements à Blaise Gonda pour le suivi du groupe qu'il a assuré tout au long de nos travaux.

Jean-Louis Levet est docteur d'État en sciences économiques, spécialiste des questions liées au développement du système productif. Il est l'auteur de *Réindustrialisation, j'écris ton nom* publié à la Fondation Jean-Jaurès en mars 2012.

SOMMAIRE

Introduction : une nouvelle boussole	7
Innovation, travail : les métamorphoses d'aujourd'hui	15
Mettre la science au service des Français	15
La métamorphose du travail	20
Gouverner la transformation du système économique	29
Les nouveaux modèles de production	29
Gouverner les centres de décision	35
Pour une nouvelle stratégie de compétitivité des entreprises	37
La réorganisation des pouvoirs	51
Mettre un terme aux freins pour un État stratège	51
Une organisation territoriale adaptée aux nouveaux enjeux économiques et sociaux	56
Transformer l'entreprise et les relations professionnelles.....	61
Plus d'Europe pour vivre mieux	65
Une grande ambition industrielle	67
Une harmonisation fiscale en Europe	73
Une convergence sociale	78
Conclusion	83

INTRODUCTION UNE NOUVELLE BOUSSOLE

D'enquêtes d'opinion en élections, le pessimisme des Français et le repli sur soi ne cessent de croître. Ce désengagement et cette désillusion démocratiques ont accompagné des alternances n'ayant débouché ni sur les politiques économiques différentes attendues, ni sur une sortie de crise permettant une résorption significative du chômage et un retour de la croissance. Dès lors, les concepts mêmes de droite et de gauche semblent de plus en plus dénués de sens pour des citoyens déboussolés et désespérés face à l'impuissance de leurs gouvernants.

Pourtant, les distinctions entre ces deux regards fort différents sur le monde, les philosophies, les sensibilités et les politiques restent marquées. Traditionnellement, on considère qu'être de gauche, c'est refuser le monde tel qu'il est, c'est transformer la société, sur les bases des valeurs de justice, de liberté et d'égalité, c'est allier l'idée scientifique de progrès avec l'idée philosophique de justice. Inversement, être de droite, c'est s'adapter au monde tel qu'il est sans

volonté de transformation, se limiter à l'adoption de correctifs pour rendre socialement supportable un système inégalitaire et darwinien.

L'objet de notre essai est de proposer une boussole pour agir, préparer l'avenir, l'action, et de déterminer ce que « vivre mieux, ensemble » pourrait signifier dans les années à venir.

Une boussole pour se forger un destin

Il est nécessaire de détailler ce qu'est « être de gauche » au moment où celle-ci est confrontée à l'exercice du pouvoir. Si être de gauche, c'est considérer comme essentiel de répondre à la question : « Où voulons nous aller et comment pouvons-nous y parvenir tous ensemble ? » ; si être de gauche, c'est empêcher la formation des inégalités et non pas seulement les réduire ; si être de gauche, c'est travailler à ce que les entreprises exercent leurs responsabilités et respectent leurs engagements ; si être de gauche, c'est créer les conditions pour que les acteurs de la finance se comportent en acteurs civilisés et contribuent au développement de la cité ; si être de gauche impose d'agir pour une société du plein-emploi et donc de s'attaquer aux racines de nos maux et non à leurs seuls symptômes ; si être de gauche, ce n'est pas se contenter de s'en remettre simplement à la croissance, mais mobiliser le pays dans la perspective d'un

mode de développement équitable et soutenable, alors oui, sur ces bases, la gauche a encore du sens et une boussole constitue l'outil indispensable à l'action collective à mener.

Se doter d'une boussole pour la gauche est d'autant plus nécessaire aujourd'hui qu'elle semble menacée par la dispersion. Depuis la chute du mur de Berlin, deux gauches s'affrontent : la gauche prophétique et la gauche gestionnaire. La seconde a au moins l'avantage de se confronter aux réalités, mais elle a perdu le soutien des catégories populaires qui ne viennent plus voter – quand elles ne votent pas à droite. Entre la tentation messianique et la pratique de la « gestion sans vague », la gauche a perdu de vue et ne comprend plus le peuple et les citoyens. Les récentes élections départementales n'ont fait que confirmer cet état de fait, avec par ailleurs un résultat dramatique : 70 % des jeunes et des « précaires » n'ont pas voté à une élection dont le débat politique a porté jusqu'à l'incandescence toutes les thématiques du Front national, présenté comme l'opposant unique au « système ». Les dirigeants de ce parti de « l'anti-France » ne pouvaient rêver mieux.

Des mots et des actes

La réduction des déficits, du coût du travail (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi – CICE – et pacte de responsabilité) ou de la complexité administrative (à

travers le « choc de simplification ») est perçue comme une fin en soi, alors que ces actions devraient être mises en perspective et en cohérence comme des outils au service d'une cause. Il en va de même pour la fiscalité, qui reste un puissant levier de justice sociale et de compétitivité économique, mais qui pâtit de l'addition de mesures, provoquant incompréhension, désarroi et démobilitation des acteurs économiques. Il en va de la dénonciation d'une « Union européenne de l'austérité » sans projet ambitieux ni engagement de la France à la hauteur des enjeux auxquels doit répondre l'Europe.

Des confrontations dogmatiques, stériles pour l'action politique

Deux débats agitent violemment la gauche, sans pour autant permettre d'avancer.

Le premier oppose les partisans d'une politique de soutien de l'offre et ceux d'une politique de soutien de la demande. Ce débat technique devrait se cantonner à cette limite, sans qu'il soit nécessaire d'incriminer les partisans de la première d'attributs droitiers et ceux de la seconde, d'ignares. Toutefois, la question mérite d'être posée en termes plus pragmatiques. Dans la situation actuelle, issue largement de la crise de 2008, convient-il de prendre des mesures d'allègement des cotisations pour les entreprises afin qu'elles

retrouvent de la compétitivité sur les marchés mondiaux, ou faut-il concentrer la politique économique sur les ménages afin de relancer la demande ? Aucun de ces deux choix pris isolément n'offre une solution durable et efficace. L'offre ne créera pas la demande puisque la crise et les politiques d'austérité ont poussé à l'effondrement de la demande en Europe, tandis que la relance de la demande provoquerait une forte augmentation des importations et du déficit du commerce extérieur, du fait des faiblesses du tissu productif national et de ses carences sur bon nombre de segments de marché.

Sans doute faut-il mener de front les deux. Le développement de la compétitivité des entreprises françaises, en particulier celles des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) largement dépendantes du marché national et européen, est un impératif. Pour autant, le redémarrage de la demande, en particulier au niveau européen, est nécessaire et contribuerait fortement à sortir les entreprises de la stagnation actuelle de la croissance.

Le second débat met en concurrence les tenants du « tout écologiste », et ceux du « tout technologique ». Les tenants de la première thèse voient dans la lutte contre le changement climatique l'horizon indépassable de l'action politique, faisant fi de la question sociale. Les promoteurs de

la seconde considèrent que les ruptures technologiques actuelles suffiront à résoudre tous les problèmes économiques et sociaux. Ces deux approches sont trop radicales pour se suffire à elles seules.

Une France hésitante

Malgré la vivacité d'une crise durable, les Français se déclarent moins inquiets de leur propre sort que de celui de leurs enfants ou de leurs proches. Si le repli sur soi et l'individualisme semblent plus prégnants que par le passé, les Français restent attachés à des symboles forts comme la solidarité, l'égalité des chances, la laïcité, les services publics et l'État-providence. Comme l'analyse Pierre Rosanvallon : « c'est le malaise des classes moyennes et des classes populaires actives qui est en jeu dans ce qui est perçu comme une crise de la réciprocité ».¹

Si l'idée d'un déclin irrémédiable du sens civique et de l'altruisme avance, les pratiques de consommation, de travail et de loisirs marquent pourtant un goût pour le partage et la confiance : il y a bien une alternative possible. Il n'est donc pas juste d'amalgamer toutes les crispations actuelles, qu'elles soient identitaires, environnementales ou sectorielles, sous une supposée résistance au changement.

1. Pierre Rosanvallon, *La société des égaux*, Paris, Seuil, 2011.

Notre pays, traversé d'évolutions contradictoires, possède les atouts nécessaires pour construire son avenir et retrouver une place de premier rang au sein des nations. Il est confronté à une exacerbation des clivages, devenus désormais de véritables frontières internes contre lesquelles la créativité, la volonté de prendre en main son avenir et d'entreprendre de nos concitoyens s'épuisent.

La densification et la transformation de notre système productif doivent répondre à cet objectif de faire tomber ces murs.

La transformation du système productif au service de la société

Penser la transformation de notre système de production doit répondre à l'objectif d'abattre les barrières qui se multiplient au sein de la société et du pays : urbanisation et aménagement du territoire, redistribution des richesses et de l'espace, accès équitable aux services essentiels comme le transport et l'énergie, formation et recrutement des dirigeants économiques et politiques, implication des salariés dans la conduite des entreprises.

« Vivre mieux, ensemble » constitue ainsi l'orientation majeure que nous proposons. Elle nécessite, pour la construire, une boussole aux quatre points cardinaux suivants :

- comprendre les métamorphoses d'aujourd'hui ;
- gouverner la transformation du système économique ;
- réorganiser les pouvoirs ;
- remettre l'Europe en mouvement.

INNOVATION, TRAVAIL : LES MÉTAMORPHOSES D'AUJOURD'HUI

METTRE LA SCIENCE AU SERVICE DES FRANÇAIS

La France manque davantage d'envie que d'ambition. Les Français ont besoin d'adhérer à un cap qui les transporte vers une « vie meilleure », de retrouver la confiance et de balayer la tentation du renoncement.

La France doit identifier les grands chantiers technologiques et scientifiques qui serviront de base à cette nouvelle mobilisation. Nous nous laisserons guider par les préoccupations majeures des Français qui, au fond, se résument ainsi : vivre mieux que ses parents et moins bien que ses enfants.

Traduire ce « mieux-être » consistera à trouver les déclinaisons qui permettront de bâtir l'architecture d'un projet technique et industriel pour la France. À nos yeux, chaque Français souhaite disposer d'un emploi qui lui

permettra de s'épanouir, prévenir ou guérir les diverses pathologies qu'il sera amené à rencontrer, vieillir dans la dignité, manger à sa faim avec des produits sains et qualitatifs, communiquer avec les autres, vivre en sécurité sans craindre la violence ou la délinquance, léguer aux générations futures un environnement moins dégradé que celui qui lui a été confié.

Quelles sont les technologies, sans chercher à être exhaustif, susceptibles de contribuer aux avancées permettant de répondre à ces aspirations ?

Guérir en modélisant le corps humain

Le grand défi mobilisateur pourrait être de guérir les maladies les plus mortelles d'ici 2030 : le cancer, le sida, le diabète, Alzheimer, les maladies orphelines, des lésions de la moelle épinière ou encore certaines pathologies cardiovasculaires. L'État peut favoriser la connaissance et le développement des innovations ou des ruptures technologiques à même de répondre à ces défis comme la modélisation du corps humain et la régénération de nos cellules ou organes abîmés. Ainsi, le professeur Shinya Yamanaka (prix Nobel de médecine 2012) a réussi à synthétiser à partir d'une cellule du corps humain (peau, cœur, foie...) une cellule dite « souche ». Grâce à ces travaux, il ne sera plus nécessaire de travailler sur des embryons humains

d'ici dix à quinze ans, et nous pourrons régénérer le corps humain en remplaçant des tissus ou des organes défailants.

Se nourrir en cultivant les fonds marins

L'accroissement de la population nécessite la production d'aliments à haute valeur nutritive, grâce à l'utilisation de techniques génomiques permettant d'optimiser la production de protéines par un contrôle génétique fin des productions agricoles. Confiner l'évolution des biotechnologies à leur sphère actuelle serait une erreur, au vu du développement de « l'océoculture ». Nous trouvons déjà dans nos assiettes de nombreuses espèces d'algues. Mais il faut aller plus loin et cultiver les océans de manière plus systématique pour nourrir la planète.

Faire du corps un outil de communication

La communication est partie intégrante des désirs sociétaux exprimés par les Français. Nous sommes à l'ère de la communication instantanée. À terme, les outils de communication ne seront plus des objets extérieurs à l'homme, mais directement implantés dans son corps. Les premiers pas sont déjà connus : les Google Glass, les puces RFID à base de micro-capteurs implantées dans le corps, et tout récemment, les premières expériences de transmission d'information (encore très rudimentaires aujourd'hui).

Bien vieillir grâce à la robotique intelligente

Le vieillissement planétaire sans précédent qui va se produire au cours des trente prochaines années est un enjeu majeur pour notre société. D'immenses besoins médicaux, sanitaires et sociaux en résulteront, avec un potentiel de développement considérable pour la robotique intelligente, comme c'est le cas au Japon. Des prototypes perfectionnés apprennent à marcher, à porter des charges toujours plus lourdes, à monter des escaliers. Ces robots à forme humaine sont une alliance complexe entre la mécanique de pointe et l'informatique de haut niveau, ce qui explique les délais fort longs avant leur commercialisation.

Un emploi en perpétuelle évolution

En un siècle à peine, la corrélation entre emploi et technologie a littéralement explosé. L'accélération de l'utilisation des technologies nouvelles dans la société a activé des changements liés aux types d'emplois (des métiers disparaissent pour en générer d'autres à une vitesse effrénée) et à leur environnement (féminisation, santé au travail, informatisation, travail à distance...). Les révolutions technologiques qui se préparent dans les vingt prochaines années vont régénérer le monde de l'emploi. Dans les domaines des technologies de l'information et de la communication (TIC), la biologie ou les usines productives,

le bouleversement sera total. Comment savoir quelles seront les conséquences de l'impression additive ? Comment aborder les métiers qui naîtront de l'intelligence artificielle ? Quels seront les impacts sur l'emploi des voitures sans conducteur dans les prochaines années ? Une seule chose est certaine : il faudra se former tout au long de sa vie car chacun sera amené à exercer successivement plusieurs métiers.

Vers une énergie abondante et non polluante

Aujourd'hui, l'énergie primaire produite dans le monde est fossile à plus de 80 %. L'avenir réside d'abord dans le développement des renouvelables (électricité et biocarburants) et dans l'accroissement de l'efficacité énergétique. Nous avons là des technologies déjà matures (éolien terrestre), susceptibles de réduire leur coûts (éolien maritime, solaire) ou de progresser (biocarburants de deuxième génération, éoliennes flottantes). Le nucléaire reste un levier pour produire une électricité sans CO₂, mais la maîtrise industrielle des nouveaux réacteurs à sûreté renforcée, et donc la possibilité d'un nouvel essor, restent à prouver. À l'horizon 2025, le progrès des technologies de stockage (batteries, hydrogène) sera décisif. En effet, il ouvre la voie à une grande part d'éolien et de photovoltaïque dans le mix électrique – car il permet de gérer l'intermittence de leur production – et à l'utilisation de l'électricité pour remplacer les hydrocarbures dans les transports.

À long terme, d'autres pistes pourraient modifier davantage encore le paysage énergétique. On ne peut dire lesquelles émergeront vraiment, mais l'effort de recherche et développement (R&D) en vaut la peine, tant pour le bien-être de l'Homme que pour créer des avantages compétitifs. Pensons à des microsystèmes de production (des revêtements photovoltaïques sur nos objets quotidiens ?) ou de récupération d'énergie (tel le projet français CIMEP à Lille), à la culture de micro-algues, qui deviendront les nouveaux gisements de pétrole, ou encore à la maîtrise de la fusion thermonucléaire qui ne produit pas de déchet (le projet ITER, à Cadarache, s'inscrit dans cette voie). En fait, bien des ruptures technologiques qui changeront notre vie de demain restent à inventer ! On aurait tort de concentrer l'aide publique vers une filière particulière ou selon un scénario particulier – ce serait le dangereux pari de « choisir le vainqueur » – mais il est certain que l'effort de R&D doit être une clé de la politique énergétique.

LA MÉTAMORPHOSE DU TRAVAIL

En 2012, dans *Réindustrialisation, j'écris ton nom*², nous écrivions : « Les transformations de la sphère profes-

2. Jean-Louis Levet (sous la dir. de), *Réindustrialisation, j'écris ton nom*, Fondation Jean-Jaurès, mars 2012.

sionnelle ont provoqué une véritable crise du travail et celle-ci est au cœur de nos difficultés à inventer un nouveau modèle de croissance ». C'est hélas toujours le cas trois ans plus tard.

Aider les exclus de l'emploi, c'est vaincre le chômage

En France, le taux de chômage selon le Bureau international du travail (BIT) a triplé en vingt ans. Ses caractéristiques sont connues : l'importance du chômage des jeunes (25 %) et des seniors (qui a presque doublé en dix ans, passant de 4,4 % en 2003 à 7 % en 2013), l'ancienneté des demandeurs d'emploi qui est de 511 jours à la fin de 2013.

La lutte contre le chômage a de multiples facettes : la croissance économique, des formations adaptées, la situation démographique, le suivi et l'indemnisation des chômeurs... en gardant à l'esprit que réduire le chômage est un objectif politique et humain fondamental. Les acteurs publics, les entreprises, les territoires, les acteurs sociaux doivent donc faire réellement converger leurs priorités et leurs actions.

Le développement du numérique ou comment mettre l'innovation au service des travailleurs

La diffusion du numérique révolutionne le travail et crée un nouveau rapport au lieu et au temps. Le travail à distance accélère la métamorphose qui s'est engagée depuis

plusieurs années, la porosité entre la sphère professionnelle et la sphère privée s'accroît, les organisations de travail tayloriennes et le lien de subordination sont mis en question.

Travail à distance : protéger les salariés de la porosité entre les sphères professionnelles et privées

Le développement du digital permet aujourd'hui de délocaliser le lieu de travail. Le travail à distance prend plusieurs formes : le télétravail à domicile et dans les transports durant les déplacements, le travail nomade dans des lieux multiples selon l'activité, temporairement chez le client pour un fournisseur ou un sous-traitant, régulièrement dans des espaces de *coworking* pour des commerciaux, dans différents établissements au sein d'une grande entreprise, etc.

Mais cette possibilité de travailler dans plusieurs lieux successifs contribue à abolir la frontière entre travail et vie privée, conduit à des abus tels que plusieurs entreprises ont dû conclure des accords collectifs pour limiter l'envoi et la réception de courriels en dehors des heures de travail. Sans doute est-il nécessaire d'élargir cette protection à l'ensemble du salariat.

La transformation du travail,
du lien de subordination et du contrat de travail

Un nombre croissant de salariés délivre une part de prestation intellectuelle à travers ses tâches professionnelles. L'évaluation du travail du salarié porte davantage sur le résultat que sur le temps de présence ou le temps passé. Une mutation se produit avec davantage d'autonomie sur les modalités du travail, mais également davantage de responsabilisation et de contrôle par les résultats de l'activité.

L'évolution du lien de subordination, qui repose désormais davantage sur la finalité du travail, doit être repensée pour conserver son rôle de barrière protectrice contre tout abus. La relation entre manager et employé devrait évoluer du contrôle des modalités du travail au contrôle du résultat, avec une discussion sur la mise à disposition de moyens. Cela devrait entraîner des relations professionnelles nouvelles au sein des entreprises concernées.

L'impact du numérique sera massif sur les tâches elles-mêmes. La disparition des emplois logistiques ou de *back office* se profile, accompagnée en principe d'un enrichissement des compétences. Bien que tous les emplois ne soient pas systématiquement marqués aussi profondément par les transformations numériques, cette évolution suppose impérativement que des formations aux outils numériques

soient généralisées et qu'une réflexion soit menée dans chaque entreprise et dans chaque branche sur l'évolution des activités et des tâches.

Replacer l'humain au cœur des organisations de travail

La métamorphose du travail, accélérée par le développement numérique, dépasse largement la question de la frontière entre activité et inactivité professionnelle. Elle conduit à une remise en cause des organisations de travail tayloriennes, fondées sur un partage des tâches entre ceux qui définissent les procédures de travail, en contrôlent l'exécution à travers le *reporting*, et ceux qui l'exécutent.

Si le numérique vient redonner une marge de manœuvre et une autonomie accrues aux personnels d'exécution, notamment en les mettant plus directement en contact avec le client, ou avec le fournisseur, il rend obsolète de nombreuses fonctions de contrôle ainsi qu'une partie du *reporting*, qui sont l'apanage de l'encadrement. À l'inverse, cela suppose que l'ensemble des salariés aient une vision globale des activités de l'entreprise, du collectif de travail, de leur rôle et de leurs missions prioritaires. Cette vision – optimiste – de la métamorphose du travail accorde une importance accrue à l'humain dans l'organisation du travail.

Or, le numérique n'est pas univoque : il peut tout aussi bien conduire à une disparition symbolique du travail plus forte qu'aujourd'hui avec des modes de *reporting* à distance toujours plus draconiens. Si le contrôle s'opère davantage sur les résultats produits, il est à craindre que la façon dont le travail est réalisé disparaisse du champ symbolique, au risque d'accroître la déshumanisation que de nombreux observateurs mentionnent aujourd'hui avec un impact négatif probable sur la performance de l'entreprise.

De nouvelles procédures de dialogue

La déshumanisation de l'entreprise n'est pas une nouveauté. Aujourd'hui, les processus, le contrôle par les procédures, ont pris le pas sur les attentes de responsabilisation véritable et sur les besoins d'autonomie des salariés. La déshumanisation s'est poursuivie sous des formes plus aimables mais plus dangereuses pour les collectifs de travail et pour la qualité de vie des travailleurs. La diffusion du numérique engendre aussi une obsolescence plus rapide des compétences et donc un accroissement des inégalités si les salariés ne sont pas accompagnés.

Or, il est essentiel aujourd'hui de lutter contre ces tendances perverses, pour des raisons éthiques et sociales, mais aussi pour des raisons qui tiennent aux exigences de performance. L'organisation rationnelle du travail et le

développement des technologies numériques peuvent tout à fait s'accompagner d'un développement humain essentiel pour gagner en compétitivité et pour innover. Il est ainsi indispensable d'inventer de nouvelles procédures de dialogue social et professionnel. Les entreprises les plus avancées ont commencé à le prendre en compte. Plus globalement, le développement du numérique et la transformation des anciennes organisations du travail appellent des temps et des espaces de discussion spécifiques, consacrés aux difficultés rencontrées dans l'activité de travail, à la pratique professionnelle vis-à-vis des clients, des fournisseurs et sous-traitants.

La prise en compte de l'humain dans les projets de transformation doit reposer sur de nouvelles pratiques managériales et la mise en place de fonctions d'accompagnement au changement, pour permettre aux salariés de donner leur point de vue et voir leur expertise et leur savoir-faire pris en compte. La réflexion collective sur les organisations du travail doit s'ouvrir à tous les échelons de l'entreprise. L'engagement des salariés est à ce prix, lui qui détermine leur qualité de vie au travail, mais aussi le développement de l'innovation, la satisfaction des clients et, au bout du compte, la performance économique, sociale et financière.

Étroitement liée à la question de l'emploi et du travail, se pose aussi pour les Français la question du logement et de son coût.

Une politique du logement ambitieuse est économiquement possible

Le logement représente la première priorité des Français, leur première dépense puisqu'il absorbe près de 20 % de leurs ressources, loin devant les transports ou l'alimentation. Disposer d'un toit revient de plus en plus cher : 20 % des locataires consacrent 40 % de leurs ressources à se loger. Les locataires du privé et les ménages modestes sont les moins épargnés, leur taux d'effort grimpe sans cesse en flèche (+3 points en quinze ans). En comparaison avec nos voisins, le coût du logement est particulièrement élevé pour nos concitoyens. À titre d'exemple, le loyer mensuel en France est deux fois plus cher qu'en Allemagne, et un logement est trois fois plus cher à l'achat à Berlin qu'à Paris.

Pour corriger cette distorsion, les politiques publiques se succèdent et visent à favoriser la rénovation et la construction neuve. Une politique de révision des coûts de production ne sera efficace que si elle est couplée à une politique foncière active. L'État et les collectivités territoriales devront impérativement s'y atteler vigoureusement, car ce levier du financement public permet à la fois de créer des emplois non délocalisables (fabrication des matériaux et des équipements, construction, installation et maintenance), d'apporter une contribution majeure à la transition

énergétique, et du bien-être aux Français. En effet, le logement constitue un bien essentiel qui favorise ce bien-être, la liberté et l'accomplissement de chacun, comme le rappelle Amartya Sen, prix Nobel d'économie.

Il est temps que l'habitat ne soit plus vécu comme un élément de division de notre société : les propriétaires contre les locataires, les bien-logés contre les mal-logés, les halls d'immeubles contre les rues pavillonnaires... L'accès à un toit digne et abordable doit redevenir un thème fédérateur. Une nouvelle politique du logement doit voir le jour avec pour objectif de permettre l'insertion de toutes et de tous, de mettre un frein à un marché qui n'offre qu'un habitat où les démunis payent des logements dégradés à un prix confiscatoire. Pour y parvenir, la régulation du marché est un impératif, tant social qu'économique.

GOUVERNER LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME ÉCONOMIQUE

LES NOUVEAUX MODÈLES DE PRODUCTION

Notre système économique est confronté à un défi majeur : promouvoir une économie « décarbonée » pour contenir l'augmentation des températures moyennes à deux degrés d'ici la fin du siècle, tout en réduisant notre consommation de matières premières et sécurisant nos approvisionnements.

Pour y parvenir, la transformation de nos modes de production et de consommation est impérative. C'est une véritable alternative au modèle industriel classique, linéaire (extraire, concevoir, produire, consommer), fondé sur l'obsolescence programmée des produits qu'il faut bâtir pour lutter contre le gaspillage, la consommation à outrance, la pollution, et les conditions de travail déplorables des pays à bas coûts de production. D'autres solutions que l'austérité existent en termes de politiques publiques et doivent être

mises en œuvre : l'économie circulaire pour les modes de production, et l'économie du partage et de la fonctionnalité qui révolutionnent nos modes de consommation.

L'économie circulaire, un nouveau modèle de production

Les déchets des uns sont les matières premières des autres : voici le principe fondateur de l'économie circulaire. Ainsi, une tonne de déchets ménagers peut produire 700 kWh d'électricité. Ce processus, qui permet de réduire simultanément la consommation de ressources naturelles et la consommation d'énergie, est d'ores et déjà adopté par un nombre croissant d'entreprises.

L'économie de l'usage, au cœur des nouveaux modes de consommation

Nous devons aller au-delà des sauts à accomplir pour les activités à la frontière technologique (nanotechnologies, biotechnologies, technologies vertes, numérique, etc.), et de l'indispensable innovation permanente à susciter dans les activités matures (automobile, textile, chimie, etc.). La voie, c'est l'économie de l'usage et de la fonctionnalité.

Aujourd'hui, un bien doit satisfaire un besoin fonctionnel. L'objet de la transaction se déplace du produit

vers la solution et le « prestataire » vend un service tout en restant propriétaire des moyens de production. Celui-ci produira des prestations durables et économes en matières premières. Ce processus commence à se mettre à l'œuvre. Par exemple, les compagnies aériennes n'achètent plus des pneus, mais un nombre d'atterrissages garanti et Michelin forme le chauffeur à l'éco-conduite pour optimiser les itinéraires des tournées et la consommation. Dans un tout autre domaine, la Région Aquitaine a lancé en mars 2015 un appel à projets pour soutenir des projets numériques au service de l'économie collaborative, et ainsi stimuler le potentiel « dormant » de la région : espaces sous-occupés, personnes inactives, objets sous-utilisés.

La transformation numérique en cours des entreprises, le décloisonnement des activités industrielles et de service, l'automatisation de la production, le développement de l'impression 3D et les possibilités de relocalisation de la production qu'il induit, constituent autant d'opportunités à saisir. Les usines numérisées et automatisées succèdent aux anciennes cathédrales industrielles aux milliers d'ouvriers. Les machines et les composants communiquent entre eux et les chaînes de production peuvent alors se développer de façon plus autonome, avec des petites séries à moindre coût, répondre à une demande plus personnalisée. L'équipementier français Figeac Aéro construit en 2015 dans le Lot une première usine

entièrement robotisée qui fabriquera le carter en titane du nouveau moteur de Safran.

Le cadre législatif, les incitations publiques doivent évoluer pour encourager ces évolutions, tout comme le système bancaire et financier privé qui doit prendre sa part et le relais des structures publiques – Banque publique d'investissement (BPI-France), Caisse des dépôts (CDC) et Banque européenne d'investissement (BEI). L'économie circulaire se développera d'autant plus que le carbone aura un prix visible, ce qui favorisera la réduction des émissions de CO₂, attirera les capitaux vers les activités et les entreprises rompant avec le modèle industriel dominant issu des Trente Glorieuses et largement financiarisé.

Dans le même esprit, la concurrence devrait s'apprécier sur le terrain de la qualité, *via* la mise en œuvre d'actions résolues comme, par exemple, l'extension à dix ans de la garantie sur les produits, la garantie de continuité du service. L'adoption par la Commission européenne de règlements rendant obligatoire l'information sur la consommation énergétique témoigne de l'amorce d'une trajectoire dans cette direction.

Une énergie plus solidaire, plus entraînante et plus décentralisée

La concurrence qui a pénétré le secteur de l'énergie en Europe a échoué, ne favorisant guère les investissements utiles, et encore moins les solidarités entre États membres. Si rien n'est entrepris, la hausse des prix de l'énergie favorisera les inégalités, avec son cortège de restrictions en chauffage ou en mobilité.

Entre l'exigence d'une rentabilité rapide et sûre et la validation de toute opération pourvu qu'elle soit « verte », le besoin de méthode est réel pour guider l'action, et d'autant plus nécessaire que la transition énergétique passera par de nombreuses décisions décentralisées. Elle devra dire comment valoriser les bénéfices à long terme, tenir compte d'une énergie plus chère demain et valoriser les effets utiles mais mal monétisés comme les émissions de carbone évitées ou encore la réduction de la dépendance aux hydrocarbures.

La loi sur la transition énergétique et la croissance verte donne une voie et des instruments pour bâtir des solutions justes et pérennes aux défis qui se dessinent. Nous avons besoin de résultats tangibles et ancrés dans la réalité sociale pour présenter, en 2017, un premier bilan de cette loi majeure du quinquennat. Dans ce but, voici quatre champs d'action :

- la rénovation et l'isolation des bâtiments. L'État peut adopter par exemple des instruments utiles de financement, les entreprises peuvent inventer des solutions techniques de qualité ;
- la lutte contre la précarité énergétique. La « contribution aux charges de service public de l'électricité » majore les factures de 20 % et n'a pas fini d'augmenter pour couvrir essentiellement la subvention au photovoltaïque dédiée aux ménages ayant investi plus de 10 000 euros sur leur toit. Là aussi, l'action de proximité, la connaissance des situations jusqu'au plan individuel, l'utilisation du fonds de solidarité logement (FSL), le travail avec les associations sont l'indispensable relais du dispositif national (où la création du chèque énergie apporte un réel progrès) ;
- l'alliance de l'énergie et du numérique. Il est temps d'encourager l'émergence de modèles de services domotiques intégrés autour des objets connectés et les entreprises qui innovent dans cette voie (R&D). L'appel à projets lancé dans le cadre du plan « réseaux électriques intelligents » de la Nouvelle France industrielle, ou bien les démonstrateurs expérimentés en partenariat dans plusieurs métropoles, sont des exemples à suivre attentivement ;
- le renforcement de la compétitivité-coût de notre industrie. En France, le coût d'exploitation des centrales nucléaires et hydrauliques en service est de l'ordre de 40 euros/MWh, et ce pour encore dix ou quinze ans. Des contrats de longue durée sur cette base seraient ainsi possibles. Deux

catégories d'industriels électro-intensifs pourraient bénéficier de cet avantage de compétitivité et de visibilité : les *datacenters* et les industries qui s'engageraient à un effort de modernisation vers les productions à haute valeur ajoutée, tels les alliages spéciaux. Le caractère réciproque de l'engagement (investissement productif contre électricité à prix coûtant et prévisible pour dix à quinze ans) devrait faciliter l'acceptation en droit de la concurrence.

L'énergie est un levier pour orienter la société. Non pas une énergie tirée par des logiques de profit ou de rente, mais une énergie républicaine, solidaire, accessible.

GOUVERNER LES CENTRES DE DÉCISION

Il est urgent d'agir pour proposer des choix en réponse à la concurrence des « émergents » qui s'investissent désormais sur des créneaux d'excellence, autrefois maîtrisés seulement par les pays de l'OCDE : les trains à grande vitesse et le nucléaire pour la Chine, les logiciels pour l'Inde, l'exploitation de gisements pétroliers en mer profonde pour le Brésil...

Cette réponse doit porter sur les normes et les règles du jeu – terrain où les États sont à l'œuvre –, et le mode de

prise de décision. C'est ainsi que la France parviendra à conserver ses centres de décision, chaque acteur devant prendre ses responsabilités, dont l'État au premier chef. En assumant son sens de la souveraineté, en portant une vision et affichant des objectifs ambitieux, il peut proposer une dialectique féconde et favorable au maintien ou à l'éclosion de centres de décision sur notre sol et en Europe (cf. partie 4).

Prendre appui sur les atouts, identifier les secteurs porteurs d'avenir

En matière de choix concrets devant contribuer à la compétitivité de demain, la période 2002-2012 représente un gâchis faramineux. Mais nos atouts demeurent et il est encore temps de prioriser les critères de compétitivité de demain : la compétitivité-coût (coût du travail, coût de l'énergie) ; la compétitivité-gouvernance ; la compétitivité-qualité ; la transmission des compétences : les savoir-faire doivent être transmis et l'intégration générale des nouvelles TIC dans tous les *process* industriels et de service doivent éclairer l'organisation de la formation continue au cours des carrières professionnelles.

Un point clé dans la cohésion de notre tissu productif réside dans des délais de paiement raisonnables entre grands groupes et fournisseurs. Or, si une loi de modernisation de l'économie a été votée en 2008, nombre d'entreprises continuent de régler leurs fournisseurs en retard

(13 jours en moyenne). Une étude récente a montré qu'un respect de la loi permettrait « une augmentation de l'emploi de 2,3 % chez les PME, soit la création de 100 000 emplois »³. Il s'agit de décider une véritable action de remise en ordre de ce dysfonctionnement aux conséquences désastreuses et à l'origine de nombreuses faillites d'entreprises.

POUR UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

Après une stagnation en 2013 et 2014, l'économie européenne retrouve une croissance de l'ordre de 1,5 % à 2 %, sous le double effet de la baisse du prix du pétrole (de 120 dollars à 60 dollars le baril entre octobre 2014 et mars 2015) et de l'euro (de 1,35 dollars à 1,10 dollars pour 1 euro sur la même période). Ces résultats étant partiellement dus à des facteurs exogènes, nous ne devons pas faire l'impasse de l'analyse des difficultés structurelles des économies européennes, dont celle de la France. La baisse du chômage dépendra d'autres facteurs inductifs et structurels. Ces derniers sont liés à :

3. Étude citée dans *L'Usine Nouvelle*, 18 juin 2015.

- la résorption des stocks pour relancer les outils de production souvent sous-utilisés ;
- la reprise des investissements de productivité et de capacité sur le territoire national pour restaurer la compétitivité de l'offre industrielle ;
- la relance de la demande pour fournir aux entreprises un marché domestique de départ qui leur permette ensuite de conquérir de nouvelles positions commerciales dans le monde.

De plus, la question du financement des entreprises et des investissements publics et privés doit être posée, l'environnement actuel de taux bas ne devant sans doute pas perdurer, comme l'illustrent les tensions sur les taux longs observées depuis mai 2015.

La compétitivité-coût et le pacte de responsabilité

Le coût horaire de la main-d'œuvre pour l'ensemble de la zone euro est en moyenne de 30 euros au troisième trimestre 2014, selon Eurostat et Rexecode (+1,3 % sur un an). En France, il est de 35,6 euros (+0,5 %), et de 32,9 euros pour l'Allemagne (+2,2 %) : l'écart existe mais diminue lentement. Dans l'industrie manufacturière, ce coût atteint 32,6 euros en moyenne pour la zone euro (+2 % sur un an), 36,8 euros en France (+0,6 %) et 37,9 euros en Allemagne (+2,03 %). Dans l'industrie manufacturière, le coût du travail pour la France

est assez proche de la moyenne européenne et inférieur au coût de l'Allemagne et de la Belgique.

En revanche, les coûts italiens et surtout espagnols restent beaucoup plus faibles et, de ce fait, la compétitivité relative de ces pays augmente, d'où des prises de parts de marché de plus en plus importantes, notamment sur les marchés méditerranéens – la hausse des exportations de l'Espagne, du Portugal et de l'Irlande se faisant largement hors zone euro.

La mise en place du pacte de responsabilité votée le 29 avril 2014 avait pour objectif de remédier à ce différentiel en allégeant certaines charges des entreprises, de façon à compenser en partie les écarts, notamment avec le renforcement du crédit impôt compétitivité emploi (CICE), lancé en novembre 2012. Au total, ces deux dispositifs correspondent à des allègements de prélèvements accordés aux entreprises en baisses de cotisations et d'impôts de 41 milliards d'euros d'ici à 2017 (20 milliards d'euros au titre du CICE et 21 milliards d'euros pour le pacte de responsabilité). Cet effort est inégalé depuis la Seconde Guerre mondiale puisque cela représente 2 % du PIB.

Le financement de ce dispositif repose sur deux stratégies de base reliées l'une à l'autre : une hausse de la fiscalité des ménages (TVA et fiscalité écologique) et une

diminution des dépenses publiques attendues sur la période 2015-2017. En théorie, en abaissant le coût du travail, ces mesures devraient favoriser directement l'emploi par le biais d'accords de branches où les syndicats joueraient un rôle important. La baisse des coûts de production devrait alors se répercuter sur les prix, générant à l'exportation des nouveaux gains de compétitivité. Le pari est aussi qu'une partie des gains ne serait pas répercutée sur les prix, mais permettrait d'améliorer les marges des entreprises qui, ensuite, serviraient à financer de nouveaux investissements.

Selon les évaluations du ministère de l'Économie et des Finances, le CICE et le pacte de responsabilité devraient créer 590 000 emplois et générer une progression du PNB de 1,5 % d'ici 2018. Cependant, l'impact de la réduction des dépenses publiques, notamment des montants affectés aux péréquations État-collectivités locales, pourrait peser dans la balance et avoir un impact négatif à hauteur de 150 000 emplois, soit 0,4 point de PIB. D'autres scénarii beaucoup plus pessimistes parlent d'un effet de création net d'emplois supplémentaires de l'ordre de 150 000 seulement à l'horizon 2018, ce qui serait alors très insuffisant.

Tout dépendra de l'importance de la demande adressée à la France, qui reste aujourd'hui sevrée par l'inadaptation de sa production nationale. En conclusion, l'optimisation de l'offre était nécessaire mais celle-ci arrive avec un décalage

temporel qui en amortit, pour le moment du moins, les effets positifs. Par ailleurs, il faut lui ajouter rapidement une politique de stimulation de la demande, seule stratégie qui nous fera sortir d'un autre fléau, la spirale déflationniste, qui frappe désormais la zone euro dans son ensemble.

Pour réussir, le pacte de responsabilité doit donc désormais, faute de s'être appuyé sur des engagements précis du patronat français, non pas en termes d'emplois mais en termes d'activités créées, étendues, modernisées ou relocalisées en France, s'articuler avec le pacte de croissance européen⁴ et reste conditionné à un réinvestissement des bénéfices dans les entreprises.

La relance d'une politique de croissance au plan européen

Une politique de relance se dessine enfin dans le cadre du plan européen Juncker ; elle pourrait réactiver les chantiers liés à la transition énergétique, à l'éducation et aux nouvelles technologies, sans oublier la santé. Ce plan, décidé fin 2014 par l'Union européenne, est ainsi la réponse que nous attendions. Elle reste cependant en deçà des potentialités réelles de la zone et de ses besoins, car 315 milliards d'euros

4. Nous traiterons des priorités à mettre en œuvre au niveau européen, dans notre quatrième partie. Par souci de cohérence, nous traitons ici de l'articulation entre actions françaises et européennes dans le domaine de la compétitivité et de la croissance.

d'ouvertures budgétaires réparties sur les trois prochaines années ne représentent qu'à peine plus de 0,7 % du PIB de l'Union.

L'argent public est assez peu important (autour de 21 milliards d'euros) car c'est le secteur privé qui, dans le schéma actuel, devrait être mis à contribution, l'apport du public ne servant qu'à réduire le risque financier du projet en apportant une garantie étatique, même si cet effet de levier paraît faible. Le processus de sélection des projets semble également opaque. Les listes communiquées initialement à la Commission par les États membres font désormais place à des projets présentés directement par les entreprises à la Commission et surtout à la BEI. Cette dernière les gère comme ses projets habituels, c'est-à-dire sans vision d'ensemble, projet par projet. Comment dès lors les États membres pourront-ils coordonner leurs éventuels projets de relance nationaux avec ce plan européen sans colonne vertébrale ? Comment les investisseurs privés pourront-ils envisager de compléter les 21 milliards d'euros d'argent public annoncés par des capitaux privés, alors qu'ils n'auront qu'une vision parcellaire d'un plan pour le moins flou et pointilliste ? On est donc loin du plan Obama de 2009 lancé sur une base de 800 milliards de dollars !

Une politique fiscale claire et immédiatement incitative pour l'investissement productif

Selon notre thèse, priorité doit être donnée à cette question. Il est indispensable d'apporter à l'Europe une cohésion commune, lui permettant ainsi d'afficher un bilan fiscal positif, et non, comme jusqu'à maintenant, un taux d'évasion sans commune mesure avec ses ambitions en termes d'intégration.

Peut-on continuer à afficher les bienfaits du modèle européen de liberté de circulation des hommes et des capitaux si, à l'intérieur même de celui-ci, les transactions intragroupes réalisées sur la base de l'optimisation fiscale dépassent les transactions sur les biens et services ? Telle est la question à laquelle nous aurons bientôt à répondre si rien n'est fait dans ce sens.

Nous pourrions, par exemple, définir avec l'Allemagne une première feuille de route ayant pour objectif de 2020 une politique fiscale commune en termes de taxation des plus-values de cession.

Il est temps en effet de reprendre les travaux relatifs à la convergence fiscale franco-allemande qui n'ont donné lieu qu'à des applications limitées, du type de l'alignement de la France à la règle applicable aux reports de déficits en

Allemagne. Ceci permettrait de développer une politique de convergence favorisée par des fusions intragroupes, alors que l'évolution actuelle montre le départ de groupes français mais aussi allemands vers les pays à forte neutralité fiscale (la fusion Lafarge-Holcim étant un bon exemple).

Dans les mesures spécifiques à prendre, nous avons déjà insisté sur la nécessité d'avoir comme objectif prioritaire la relance de l'investissement productif.

La première mesure incitative qui pourrait être mise en œuvre à cet égard serait la modification du calcul du résultat fiscal : les « dotations aux amortissements » (correspondant aux investissements passés) seraient remplacées par les « investissements productifs réalisés au cours de l'année »⁵, afin de favoriser réellement les entreprises qui investissent. Beaucoup d'entreprises disposent de cash important qui demeure totalement stérile, faute d'incitation à l'investissement. Cette mesure serait d'autant plus efficace que le biais de la fiscalité française en faveur de l'emprunt sera corrigé, ceci allant aussi dans la recherche de convergence avec les autres pays européens.

En effet, la France est un des rares pays de l'OCDE à n'encadrer que faiblement la déduction des intérêts

5. En y rajoutant les technologies de l'information au sens large, car l'amortissement accéléré aujourd'hui n'est pas possible pour les dépôts de brevets, les logiciels (sauf si ils sont amortis en un an) et les dépenses de R&D.

d'emprunts de l'impôt sur les sociétés. Les intérêts d'emprunts contractés par l'entreprise étaient déductibles de sa base imposable en totalité jusqu'à la loi de finances pour 2013 qui a cependant prévu leur limitation à 85 % en 2013 puis 75 % à compter de 2014. Cela incite toujours au financement par endettement plutôt qu'au réinvestissement des bénéfiques. Cette « niche fiscale » de plus explique une part importante du différentiel d'imposition effectif entre les grandes entreprises, qui ont plus accès aux crédits bancaires, et les PME qui peuvent en théorie continuer à déduire 100 % de leurs intérêts d'emprunt dans la limite de 3 millions d'euros mais avec de plus grandes difficultés d'accès au crédit.

De ce fait, nous proposons de réduire à nouveau la déduction fiscale des intérêts des emprunts en nous basant sur les systèmes adoptés par nos voisins européens, adaptés aux réalités de la vie économique française, en Italie et en Allemagne qui a, par exemple, choisi de plafonner la déductibilité des intérêts au titre d'un même exercice à 30 % du résultat brut avant impôts (EBITDA) et dans la limite de 3 millions d'euros. Si la France décidait par exemple d'encadrer la possibilité de déduire les intérêts d'emprunts du bénéfice imposable selon les mêmes règles qu'en Allemagne, cela conduirait à une augmentation cumulée des bénéfices imposables et des recettes fiscales substantielle. Une telle réforme permettrait une augmentation relative de la rentabilité du réinvestissement des bénéfiques dans l'entreprise.

Mais, au-delà de ces mesures précises, il serait bénéfique de mener une réflexion sur l'opportunité d'abaisser le taux d'impôt sur les sociétés en supprimant ou en modifiant certains dispositifs d'incitation fiscale peu ou pas efficaces. Il serait plus opportun de baisser sensiblement le taux de l'impôt sur les sociétés, aujourd'hui officiellement de 33,33 %, sans pour autant pénaliser les finances publiques. L'élargissement de l'assiette par la suppression des niches fiscales les moins efficaces permettrait de ne pas baisser son rendement. La simplification de l'impôt devrait entraîner une diminution des charges de gestion pour l'entreprise et l'administration fiscale et surtout favoriser un rééquilibrage entre les contributions effectives acquittées par les grands groupes et les PME. Une stabilisation de la norme fiscale dans ce cadre serait bénéfique au développement économique de notre pays. Les bénéfices réinvestis pourraient supporter un taux plus faible d'impôt sur les sociétés pour dépasser la logique de « distribution de dividendes à tout prix » et par là même d'« investissements non réalisés ».

Financement approprié des entreprises :
drainer l'épargne des Français vers les PME
et ouvrir de nouvelles pistes

L'épargne des Français est assez élevée avec un taux de près de 15 %, mais elle est trop axée sur des produits courts, comme le livret A, qui ne concerne pas suffisamment

les investissements de long terme. La plupart de ces placements font l'objet d'une fiscalité assez faible mais se retrouvent assez marginalement dans la sphère industrielle, une large part étant investie en fonds euro, c'est-à-dire en achats de titres souverains, ce qui signifie pour l'instant une quasi garantie en capital contre une rémunération en baisse, mais qui avoisine les 2,5 % par an.

Les contraintes réglementaires européennes introduites à la suite de la crise de 2008 empêchent les compagnies d'assurance et les banques d'investir en fonds propres dans les entreprises ou en papier obligataires de sociétés (nécessité de disposer de fonds propres à la hauteur des engagements !). Ainsi, pour pallier ce décalage entre une épargne des particuliers relativement courte et l'impossibilité faite aux banques de continuer à effectuer ces opérations de transformation, de nouveaux produits financiers incitatifs ont été créés, notamment le « compte épargne entreprise ».

La suppression des avantages liés à l'assurance vie doit donc être débattue : compte tenu des évolutions réglementaires (Bâle 3 et Solvency 2), les institutions financières ont déjà une très forte incitation à détenir des obligations. Pour modifier la composition de l'assurance vie, on peut concevoir une exonération des droits de succession pour les montants investis en action comme pour les œuvres d'art et les forêts. Ceci entraînerait toutefois une nécessaire

réflexion sur l'assiette de l'impôt sur la fortune (ISF). De manière générale, l'assiette des droits de succession et de l'ISF (exonérations notamment) devrait être revue pour mieux prendre en compte les investissements les plus favorables à l'économie. Des pistes nouvelles d'imposition du patrimoine mériteraient d'être explorées. L'une d'entre elles pourrait consister à établir un impôt progressif unique sur le capital à partir d'un revenu fictif fixé à un pourcentage de la valeur du patrimoine global privé mobilier et immobilier (aux Pays-Bas, cet impôt est cependant forfaitaire et s'établit aujourd'hui à 30 % d'un revenu fixé à 4 % de la valeur du patrimoine, soit un taux moyen de 1,2 %).

Il faut cependant aller plus loin en mobilisant l'épargne vers des produits plus risqués (les entreprises). Plusieurs voies peuvent être explorées :

- faire des produits réellement incitatifs générant une rentabilité après imposition fiscale plus élevée et surtout ne plus encourager systématiquement l'investissement immobilier (sauf dans le neuf, mais en excluant la spéculation en centre-ville ou l'étalement urbain) ;
- le coût du foncier aspire en effet l'épargne des ménages au détriment de la consommation ou d'investissement productif. Nous payons cher la politique du « tous propriétaires ». En Allemagne, où le taux de ménages propriétaires est bien moindre, l'immobilier coûte deux à trois fois moins cher qu'en France. Notre politique de

soutien à la construction quant à elle est très peu efficace : en moyenne 5 % seulement des incitations fiscales ont permis de construire des logements à Paris et en Île-de-France ;

- lancer un fonds souverain semble aussi constituer une autre piste nécessaire d'autant qu'il pourrait être intégré au sein des missions de la BPI.

Une force de frappe serait ainsi constituée de l'épargne, avec une incitation fiscale (25 à 30 % de réduction d'impôt lors du versement sous contrainte d'une durée d'investissement de dix ans), en incluant la possibilité de constituer un effet de levier avec de l'endettement afin d'améliorer la rentabilité de l'investissement. On pourrait ainsi créer des produits simples avec fonds propres 100 et dettes 50, avec des taux de crédit préférentiels.

Dans le cadre de la BPI, et à la différence des fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) ou des fonds d'investissement de proximité (FIP) actuellement présents sur le marché, les frais de gestion seraient aussi mieux maîtrisés, autour de 2 % (contre 5 %) pour les sociétés qui pratiquent ce type de produits actuellement, ce qui améliorera d'autant la performance finale de ces produits. Ceci nécessite la recherche de compétences afin de sélectionner les sociétés suivant des critères transparents. Un véritable instrument de politique industrielle sera alors en place.

LA RÉORGANISATION DES POUVOIRS

Gouverner différemment pour produire autrement. Nous avons largement traité ce sujet dans notre ouvrage *Réindustrialisation, j'écris ton nom* en 2012. Compte tenu des évolutions récentes, nous nous focaliserons ici sur trois points : mettre fin aux freins à la constitution d'un État stratège et développeur ; moderniser l'action territoriale au service de grands projets territoriaux ; transformer l'entreprise et les relations professionnelles.

METTRE UN TERME AUX FREINS POUR UN ÉTAT STRATÈGE

Depuis l'élection de François Hollande en mai 2012, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre dans cette perspective, destinées à redonner à l'État un rôle de stratège, adapté aux nouvelles réalités économiques et industrielles.

Un ensemble d'initiatives positives, mais fragmentées

Citons en particulier les initiatives clés : la création d'un ministère à part entière dédié au « redressement productif », et à la « Nouvelle France industrielle », avec la définition et la mise en œuvre de trente-quatre plans industriels destinés à accélérer la transformation de notre système productif ; leur évolution récente vers neuf familles de solutions industrielles⁶ tournées ainsi davantage vers les clients ; l'amplification de l'action du Commissariat général à l'investissement créé en 2010 en faveur des « investissements d'avenir » ; la définition d'une nouvelle doctrine de l'État actionnaire fondée sur une vision de long terme du développement industriel et un pragmatisme dans l'action et mise en œuvre à travers plusieurs opérations importantes : par exemple sur la période récente, Orange, Safran, PSA, Renault, GE-Alstom, Alcatel-Lucent/Nokia, ou encore en mai 2015 l'opération Areva-EDF, destinée à remettre sur pied une filière nucléaire adaptée aux enjeux futurs et en lien étroit avec la nouvelle loi sur la transition énergétique ; un regroupement des organismes publics de financement avec la création de BPI France⁷ focalisée sur la croissance et

6. Les neuf familles concernées : industrie du futur (la plus transversale), nouvelles ressources, mobilité écologique, transports de demain, médecine du futur, économies des données, objets intelligents, confiance numérique, alimentation intelligente.

7. Loi du 31 décembre 2012.

l'internationalisation des PME et des ETI, notre principal point faible dans la compétition mondiale.

On peut cependant regretter la recherche tardive de mise en cohérence de ces différentes actions destinées à redonner à l'État un rôle de stratégie. Il faut quasiment attendre 2015 pour que le gouvernement, en particulier sous l'impulsion du nouveau ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, travaille à sortir d'une fragmentation de l'action publique en faveur d'un État stratège, rendant celle-ci peu lisible aux yeux des entreprises et du monde salarial. Un discours, une philosophie de l'action commencent à donner du sens à l'action publique dans le domaine industriel : plan de soutien à l'investissement au moment où un début de reprise s'amorce (cf. deuxième partie), État actionnaire proactif et valorisation de l'entrepreneuriat, nouvelle phase de la France industrielle plus axée sur les besoins futurs, accent mis sur le numérique comme matrice de transformation des structures industrielles.

À la recherche d'une gouvernance globale efficace

Cependant, beaucoup reste à faire pour rendre l'État plus performant, plus agile, toujours dans le champ de notre analyse, celui des transformations industrielles. Prenons trois axes de réforme indispensables dans notre domaine : l'État face à la prolifération des agences, la

faiblesse de la prospective et de l'évaluation, des cabinets ministériels plus techniques que politiques.

- Les relations entre l'État et les nombreuses agences existantes restent à définir. Il peut être utile dans certains cas de décharger l'administration de fonctions sur de nouvelles entités, comme cela est de plus en plus le cas depuis les années 1990, afin de répondre à des enjeux de plus en plus diversifiés et nécessitant des expertises très pointues. Cependant, certains résultats ne sont pas très convaincants : fragilité accrue de certaines administrations centrales dont les moyens humains et techniques diminuent ; accroissement de la complexité du fonctionnement de l'État (cotutelles multiples permettant aux agences de jouer des divisions entre administrations centrales) ; montée en puissance des logiques financières à court terme ; souvent moindre contrôle budgétaire sur ces entités ; augmentation des dépenses publiques dans ces structures. Un rapport du Sénat souligne même « la persistance de créations anarchiques en dépit de quelques efforts d'amélioration » et rappelle qu'il serait temps de « rassembler et harmoniser les principes essentiels d'organisation et de fonctionnement des AAI - API »⁸ (autorités administratives indépendantes, autorités publiques indépendantes). L'autonomie des agences ne doit pas

8. Patrice Gélard, *Rapport d'information sur les autorités administratives indépendantes*, n° 616, Sénat, juin 2014.

signifier l'indépendance ou l'éclatement de l'autorité du pouvoir central. Certes le contrôle existe, mais il ne vaut pas évaluation. Il suffit de citer le cas incroyable en 2011 de l'agence du médicament et le dossier Mediator, avec l'entreprise Servier.

- Deuxième point : l'action publique gagnerait en efficacité et en pertinence si l'on favorisait dans chaque administration les structures axées sur le temps long, grâce à la prospective, fonction fondamentale de l'État. Il est d'ailleurs paradoxal de constater un État recourant insuffisamment à cette pratique, alors que dans le même temps, collectivités territoriales et grands groupes multiplient les exercices collectifs de prospective, permettant ainsi de mobiliser les acteurs concernés, d'élargir leur horizon et de donner un sens aux décisions quotidiennes. Ces travaux sont d'autant plus nécessaires dans la démocratie d'opinion d'aujourd'hui.
- Troisième axe de réforme : il serait nécessaire d'encadrer davantage les compétences des cabinets ministériels qui sont souvent des facteurs contribuant à cette myopie centrée sur l'agenda politique et l'actualité de court terme. Il s'agit de réhabiliter la noblesse de l'engagement politique et citoyen et de mettre fin à un système trop fondé sur les allers-retours programmés entre l'administration, les cabinets et le secteur privé. Ce *cursus honorum* prive les ministres du choix effectif d'une partie de leurs collaborateurs, voire de leurs directeurs de cabinet, qui leur

sont proposés par l'administration. Celle-ci confisque de fait (mais la responsabilité en incombe aux responsables politiques) l'orientation technique et politique de l'action gouvernementale. Il revient à l'administration de fournir l'expertise technique et aux cabinets ministériels d'avoir une vision, une stratégie indépendante et conforme à l'orientation politique de la majorité du moment.

UNE ORGANISATION TERRITORIALE ADAPTÉE AUX NOUVEAUX ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Le développement productif du pays passe par la mobilisation réelle des territoires, par leurs capacités à mettre en place des stratégies, à susciter et à accompagner des projets. La géographie productive évolue, bousculant les compromis d'hier entre solidarité territoriale et concentration des lieux de création de richesses. La promotion que nous proposons⁹ de grands projets de territoire inscrits dans la durée peut constituer autant de leviers puissants à la territorialisation des activités. Pour qu'ils soient menés à bien,

9. Cf. Jean-Louis Levet, *op. cit.*, 2012, pp. 159-174.

une relation de confiance est nécessaire entre l'État et les territoires, chacun ayant un rôle à jouer : l'État, avec ses missions fondamentales (stratégie d'ensemble, solidarité entre les territoires, action au niveau européen) ; un duo intercommunalité/région jouant un rôle moteur dans le développement économique. Un nouveau pacte entre l'État et les collectivités territoriales est nécessaire.

Les réformes territoriales en cours :
quels enseignements ?

Sous l'impulsion du président de la République, la réforme territoriale se met en place progressivement autour de trois axes : l'affirmation des métropoles avec plus de pouvoirs et d'interventions dans la voirie départementale, les transports scolaires et la promotion internationale du territoire – loi dite de modernisation de l'action publique ; la réduction du nombre de régions de vingt-deux à treize ; la clarification des compétences des différents échelons territoriaux (loi NOTRe).¹⁰

Que peut-on en retenir en lien avec notre sujet ?
D'abord, l'intercommunalité va s'accélérer. Le renforcement des compétences des métropoles et des agglomérations,

10. NOTRe : loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République.

l'incitation à l'élaboration de plans locaux d'urbanisme (PLU) intercommunaux, l'obligation aux schémas de mutualisation des services, constituent autant de facteurs qui font de l'échelon intercommunal le nouvel échelon local de référence, tant en matière de gestion que de décision. Il est dommage cependant de ne pas avoir été, dans un tel mouvement, au bout de la logique en prévoyant l'élection au suffrage universel direct des élus intercommunaux et assumant le transfert de compétences et de légitimité démocratique, nécessaire aux intercommunalités.

Ensuite, la suppression de la clause de compétence générale pour les départements et les régions, qui était un véritable postulat de base, a été adoptée, permettant enfin de clarifier les compétences de chacun, à défaut de les simplifier. La suppression des départements en effet, prévue au départ, n'a pas résisté longtemps à la montée des conservatismes, maintenant un certain émiettement des compétences avec la région.

La réduction du nombre de régions, quant à elles, doit permettre à la fois de renforcer leur rôle dans le développement des activités productives et résidentielles qui sont complémentaires, tout en intégrant l'impératif de réduction des inégalités territoriales. Tout reste à faire.

De grands projets de territoire

Nous ne traitons ici qu'une partie des relations État/collectivités territoriales, liée directement au développement productif. L'alliance entre un État stratège et incitateur et des collectivités aux pouvoirs économiques effectifs peut se révéler très positive. Un État incitateur favoriserait l'émergence d'une dizaine de grands projets de territoire, après en avoir défini l'échelle pertinente pour chacun d'eux, en tenant compte des réalités et des potentialités, et en intégrant l'ensemble des acteurs (universités, recherche, infrastructures, etc.). La capacité à formuler des grands projets reposerait sur la mobilisation des acteurs concernés, bien plus que sur les prérogatives institutionnelles ou sur les contraintes administratives.

Une fois identifiés, ces grands projets de territoire, qui seraient l'affaire d'une génération, auraient à déterminer eux-mêmes leur cadre de gouvernance, permettant ainsi de mettre en avant de nouveaux leaders hors du champ de l'oligarchie politico-administrative. Il reviendrait à l'État de veiller à ce que ces grands projets se complètent au niveau national.

La démarche engagée pour le Grand Paris, avec l'indispensable prolongement vers l'axe Seine pour l'ouverture sur la mer, illustre ce que pourraient être ces grands projets

de territoire. Par exemple, impulser aux ports concernés – Paris, Rouen, le Havre – un grand élan collectif améliorerait l'interface fluvio-maritime havraise avec le développement de plateformes multimodales tout le long de la Seine, transformant progressivement le tissu industriel historiquement fondé sur l'automobile, la chimie et le pétrole. De même, le travail engagé depuis plusieurs années par la métropole lyonnaise est aussi un bon exemple, celle-ci s'ouvrant sur le Nord-Isère et l'agglomération stéphanoise. Ainsi le Grand Lyon, Saint-Étienne Métropole, les communautés d'agglomération Porte de l'Isère et Pays Viennois se sont engagés dans une coopération inscrite dans la durée. Deux millions d'habitants autour d'une action commune dans les domaines de l'économie, des transports, de l'aménagement, de la culture.

Aussi, le renforcement de l'intercommunalité et les nouvelles régions qui vont se construire à partir du regroupement prévu, constituent deux atouts potentiels au service de grands projets de territoire, qui peuvent aussi concerner plusieurs régions, voire en partenariat avec d'autres régions européennes.

TRANSFORMER L'ENTREPRISE ET LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

L'entreprise est ouverte sur la société et se trouve au carrefour de plusieurs thématiques clés : la place respective (variable selon les périodes) de l'État et du marché, les différents organismes de régulation (publics ou privés), l'évolution des modes de production et de consommation. L'entreprise, c'est aussi une entité économique, mal définie juridiquement, une entité humaine rassemblée autour d'un projet économique de développement.

Des relations professionnelles à améliorer

On ne peut d'un côté vanter les performances, le dialogue social, la « société de confiance » en Allemagne et dans les pays du Nord de l'Europe sans dans le même temps s'engager à poursuivre et à approfondir les réformes sociales qui ne se résument pas à une action sur le coût du travail – obsession d'un certain nombre d'organismes internationaux comme le Fonds monétaire international (FMI) ou l'OCDE. Plusieurs pistes peuvent être identifiées :

- la meilleure représentation syndicale pour les salariés des TPE et PME (point d'achoppement des négociations interprofessionnelles de janvier 2015 sur « la modernisation du dialogue social ») : cette question devrait être

reprise dans le projet gouvernemental en cours d'examen ;

- le système de relations professionnelles doit être amélioré. Soyons clairs, il ne s'agit pas d'opposer les différents niveaux de négociation (entreprises – branches – inter-professionnel), ce que ne cesse pourtant de faire le Medef au nom d'une plus grande liberté des entreprises pour une plus grande flexibilité. La négociation sociale existe bel et bien au niveau interprofessionnel. Selon Jacques Freyssinet, il y a eu, depuis 2008, vingt-cinq accords interprofessionnels dont huit (seulement) ont recueilli cinq signatures syndicales.¹¹

Il s'agit donc d'accroître l'efficacité et la portée de ces accords par une évaluation périodique (entre toutes les parties signataires) afin de procéder aux adaptations nécessaires. Sur les élites : la France a un problème avec ses élites mais les élites ont un problème avec le pays. Les classes dirigeantes en France vivent en cercles fermés : les grandes écoles et corps trustent les postes de dirigeants dans les grands groupes industriels et financiers.

Ce système hyperélitiste fait fi de l'expérience et de la culture d'entreprise, qui pourtant contribue à assurer la pérennité de l'entreprise. Il est plus que temps d'ouvrir la

formation de ces élites aux réalités du monde du travail, il est plus que temps d'ouvrir l'enseignement de l'économie de façon pluraliste dans l'enseignement supérieur, plus que temps aussi que cessent les conflits d'intérêt consécutifs à un passage du public au privé.

11. « La modernisation du dialogue social », *Lasaire*, n° 46, p. 27.

PLUS D'EUROPE POUR VIVRE MIEUX

L'Union européenne est incapable de donner une direction mobilisatrice, avec d'un côté une montée des populismes nationalistes et une guerre à assumer contre le djihadisme planétaire, de l'autre, la nécessité d'une Europe plus intégrée autour d'une ambition collective pour sortir de la crise par le haut. Ni Europe forteresse ni Europe offerte. Le cas de la Grèce, ici, est significatif : que vient donc faire le FMI dans la résolution de la crise grecque ? La zone euro a les moyens de s'occuper seule de ses problèmes. Avec un FMI qui n'obéit qu'à des considérations budgétaires et qui, de par son positionnement, reste totalement indifférent au projet européen, alors que pour l'Union européenne et la zone euro en particulier, c'est l'inverse : leurs priorités doivent être d'ordre politique, en évitant une sortie de la Grèce, ce qui créerait un précédent touchant à l'irréversibilité même de la zone euro et au projet européen. Ce qui signifie ne pas s'arrêter à une Europe par la règle et par les procédures qui reste aujourd'hui la vision dominante en Europe, comme l'a montré le récent accord entre la Grèce et l'Union européenne de juillet 2015, qui est d'abord un accord sanction exigeant de ce pays un ensemble de

mesures particulièrement dures qu'aucun autre pays européen n'a été capable de réaliser. De plus, la négociation sur la Grèce a mis une fois de plus en évidence la persistance du déficit démocratique dans la gestion de la zone euro.

Plus globalement, en ce début de XXI^e siècle, deux *soft power* que tout oppose dominent les imaginaires mondiaux. D'un côté, l'imaginaire américano-californien, fondé sur la combinaison de la technologie et de la réussite individuelle, avec ses porte-drapeaux que sont Apple, Facebook, Amazon, que viennent visiter tous les grands groupes européens à la recherche des clés du miracle numérique. De l'autre, l'imaginaire islamo-pétrolier, mêlant hyperconservatisme moral, réussite économique, revanche sur l'Histoire. Avec en son cœur, un pays, l'Arabie Saoudite, premier soutien du fondamentalisme musulman depuis plusieurs décennies, grâce aux colossaux revenus du pétrole, et de sa diffusion en Afrique subsaharienne, en Europe, en Asie et même en Russie.

Il n'est pas trop tard pour que nos responsables politiques, à l'échelle européenne, lèvent le nez du guidon et ouvrent des perspectives fortes aux Européens, en s'appuyant sur les valeurs unificatrices du *soft power* européen que sont la recherche de l'égalité des citoyens dans le domaine économique et social, une large socialisation des ressources, un accent mis plus sur la qualité de vie que sur la réussite individuelle, la faible présence des religions dans l'espace

public, l'existence de vieilles cultures démocratiques, fortement éprouvées au XX^e siècle, mais toujours vivantes.

Si l'union bancaire constitue l'avancée institutionnelle la plus marquante de ces dernières années, dans le champ économique et social, des orientations puissantes peuvent être mises en œuvre car elles correspondent à des besoins vitaux pour les pays européens, tous confrontés, à des degrés divers, au cancer du chômage et des inégalités croissantes. Il est temps de passer d'une Europe de la concurrence à une Europe dans la concurrence mondiale autour de trois priorités : l'affirmation d'une nouvelle ambition industrielle fondée sur une relance de l'investissement ; une harmonisation fiscale effective ; une convergence sociale pour laquelle un saut politique est nécessaire.

UNE GRANDE AMBITION INDUSTRIELLE

Il s'agit de passer au niveau européen d'une logique fondée sur l'application dogmatique d'une politique de la concurrence, à l'aune de laquelle toute autre politique est définie, à une autre logique intégrant les réalités des rapports de force dont jouent les grandes nations technologiques et industrielles, et en particulier les États-Unis et la Chine.

L'Union européenne (UE) doit se doter d'outils à la fois défensifs et offensifs, au service d'une économie de la qualité et des services rendus. Plusieurs domaines complémentaires sont concernés, de l'amont à l'aval du processus industriel : la recherche, l'appareil de production, les enjeux commerciaux, le positionnement de l'euro par rapport aux autres monnaies. D'une façon plus ciblée, l'avenir industriel de l'Europe passe par deux grandes priorités stratégiques : l'énergie et le numérique.¹²

Cependant, des évolutions dans le champ de la politique de la concurrence conditionnent pour une grande part les actions à réaliser. Soyons clairs : il ne s'agit pas de remettre en cause la notion même de concurrence. La Commission européenne combat les abus de position dominante, comme par exemple dans le domaine du numérique avec Google, et actuellement dans le domaine du livre électronique avec une enquête ouverte au printemps 2015 sur les pratiques du groupe Amazon soupçonné d'arrangements fiscaux frauduleux avec le Luxembourg. Le problème est que la politique de concurrence donne le ton aux autres politiques communes.

12. Jean-Louis Levet et le groupe de travail Production, *Europe, changer de modèle de concurrence*, Fondation Jean-Jaurès, 15 mai 2014.

De la concurrence comme fin à une concurrence comme moyen

L'Europe prend conscience qu'elle doit soutenir son industrie, notamment face à la concurrence de produits issus de pays où l'aide publique aux secteurs ou aux entreprises va de soi. Développer des infrastructures est bon pour la relance, l'optimisation et la convergence des économies. Cela suppose des coopérations entre États ou entreprises et des garanties de long terme pour rentabiliser les investissements. Or, l'exigence du « tout concurrence » s'y oppose. On construisait plus d'interconnexions électriques dans les années 1970-80 qu'aujourd'hui.

La politique de la concurrence doit ainsi évoluer au moins sur deux points clés :

- les aides publiques : l'UE est la seule zone au monde à avoir érigé en principe l'interdiction des aides pour les entreprises et les secteurs. Pour mieux cibler les aides et égaliser les conditions de concurrence des entreprises européennes avec leurs concurrentes mondiales, l'on pourrait accroître significativement le seuil des aides minimales accordées aux PME (200 000 euros sur trois ans à l'heure actuelle), comme ce fut le cas jusqu'en fin 2010, pour tenir compte de la crise économique ;
- les principes régissant les fusions-concentrations : ils devraient être revus en fonction des territoires pertinents ;

renoncer également au concept de « marché de contrôle » qui donne en réalité tout pouvoir à l'actionnaire financier dans la gouvernance de l'entreprise. Les principes régissant également les ententes devraient reconnaître la pertinence de contrats à long terme entre producteurs et acheteurs quand des investissements lourds sont nécessaires.

Mieux articuler recherche et production

Dans le champ de la recherche et développement productif, six leviers clés peuvent être mobilisés :

- dans le domaine de la recherche, une comparaison internationale sur la ventilation des financements à la recherche fondamentale, à la recherche appliquée et à la R&D dans différents pays montre que les subsides en Corée, en Chine et aux États-Unis (subventions fédérales) vont principalement à la R&D, alors qu'en Europe, ils vont surtout à la recherche fondamentale. Une modification des priorités européennes est donc clairement indispensable ;
- favoriser les alliances industrielles entre firmes européennes nécessite de convaincre les autres États membres d'introduire dans les règlements européens une clause d'exception au droit de la concurrence sur une durée limitée dans le temps, dans les secteurs stratégiques pour l'Union (ceux où elle possède des avantages comparatifs) ;
- en liaison avec le point précédent, la création d'un droit des offres publiques d'achat (OPA) permettrait à l'UE de

s'opposer à des projets qui pourraient se révéler néfastes en termes industriels, économiques et sociaux ;

- l'UE fait peu face aux restructurations permanentes : le fonds d'ajustement à la mondialisation est une réponse encore trop marginale par rapport aux enjeux et la politique de la concurrence ne conçoit des aides que pour fermer les sites. Il faut remettre la logique d'action à l'endroit avec une gestion des transitions professionnelles et la promotion des capacités humaines ;
- la propriété intellectuelle constitue un autre levier clé pour une politique industrielle européenne : le marché des transactions (brevets, licences) se développe aux États-Unis et en Asie, alors que l'Europe, fragmentée, est très en retard. L'on progresse cependant avec le brevet unitaire qui sera délivré dans vingt-cinq pays, depuis que la Cour européenne de justice a réfuté les arguments des opposants. Le brevet unitaire devrait rentrer en vigueur d'ici fin 2016, après ratification de treize États dont les trois principaux – Allemagne, France, Grande-Bretagne¹³ ;
- favoriser l'attractivité de l'Europe n'est pas contradictoire avec la nécessité d'éviter la perte d'actifs industriels stratégiques, le pillage de brevets et la revente d'entreprises vidées de leur contenu. Une directive communautaire sur les investissements étrangers dans l'Union pourrait être

13. Déclaration du président de l'Office européen des brevets, Benoît Battistelli, *Les Échos*, 12-13 juin 2015.

négociée et mise en œuvre en réponse à ces problèmes, toujours plus nombreux.

Une politique commerciale offensive

Au cours de ces dernières années, dans le débat national et européen, l'idée de reconsidérer la doctrine de l'UE en matière de politique commerciale, à l'aune du principe de réciprocité/équilibre, fait son chemin. Faire avancer ce principe de réciprocité est aussi le meilleur moyen de combattre le retour des thèses protectionnistes dans le débat et l'opinion publique, en se focalisant sur trois points essentiels : les marchés publics européens plus ouverts que dans les autres zones économiques du monde, les aides publiques à la R&D bénéficiant aux entreprises étrangères sans réciprocité, le contrôle des investissements directs étrangers où, là aussi, l'UE est la seule à n'exercer aucun contrôle.

Ces principes et leurs points d'application peuvent permettre à l'UE de défendre ses industries naissantes et ses activités stratégiques. En termes géostratégiques, il faut rappeler combien l'Union européenne a beaucoup à gagner dans une association durable avec ses voisins méditerranéens, et prioritairement avec les pays d'Afrique du Nord et, au-delà, avec le continent africain. Ici, la France peut jouer un rôle particulier, notamment avec l'Algérie, tout comme l'Allemagne l'a déjà fait avec les pays d'Europe de l'Est.

UNE HARMONISATION FISCALE EN EUROPE

Harmonisation fiscale en Europe et lutte contre la fraude fiscale

Alors que la crise économique et financière continue d'affaiblir l'Europe, plusieurs pays ont lancé, ces dernières années, notamment dans le cadre du G20, des offensives contre les paradis fiscaux et réclamé un développement des échanges d'informations fiscales sur demande des États. Les États-Unis sont, les premiers, allés plus loin ; ils exigent des banques du monde entier qu'elles fournissent des informations sur les Américains détenteurs de comptes dans leurs juridictions à l'administration fiscale américaine, l'Internal Revenue Service (IRS). Ne sommes-nous pas là devant une contradiction notoire ? Que le pays de l'oncle Sam obtienne ces informations à travers son dispositif FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) quand le Luxembourg et l'Autriche ont mis leur veto tant d'années pour transmettre ces données aux autres États européens, et avec lesquels ils partagent pourtant la même monnaie ?

Les Européens ont depuis adopté en 2014 une nouvelle directive et un règlement en souffrance depuis 2008 sur la fiscalité de l'épargne qui permettra d'étendre l'échange

automatique obligatoire d'informations fiscales entre les États membres. Ces textes constituent une composante importante de l'arsenal de l'Union européenne pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales et le secret bancaire, alors que la Commission européenne estime que la fraude fiscale en Europe s'établit aujourd'hui entre 1 000 et 2 000 milliards d'euros. Plusieurs pays européens (Allemagne, Espagne, France, Grande-Bretagne et Italie) veulent aller plus loin et instaurer un « Fatca européen ». Les stratégies de pure optimisation ou d'évasion fiscale se sont développées, elles perdurent et doivent être pénalisées. Malheureusement, les schémas d'optimisation des grands groupes sont de plus en plus élaborés et échappent aux administrations fiscales, garantes de l'égalité des citoyens et des entreprises devant l'impôt, mais dont les effectifs s'épuisent. La France et l'Europe doivent contribuer activement aux travaux en cours à l'OCDE sur le projet BEPS (Base Erosion and Profit Shifting) pour éviter que les conventions fiscales bilatérales, qui doivent permettre d'éviter les doubles impositions et de lutter contre la fraude, ne facilitent les doubles exonérations et de mettre fin au « Treaty shopping ».

Engager un processus de convergence fiscale

De plus, si les règles qui régissent la taxe sur la valeur ajoutée sont harmonisées en Europe et ses taux encadrés, il n'en va pas de même pour les impôts directs. Le

taux d'impôt sur les sociétés est aujourd'hui de 0 % sur les bénéficiaires réinvestis en Estonie, de 12,5 % en Irlande, mais il est de 30 % en Espagne ou 35 % à Malte. Un taux favorable pour les PME n'existe pas dans tous les pays de l'Union. Il reste toujours particulièrement judicieux d'établir sa résidence fiscale en Belgique si l'on veut être exonéré d'imposition sur les plus-values. La taxe d'habitation n'existe qu'en France et au Royaume-Uni, quand d'autres pays européens ont préféré instaurer un impôt sur le revenu additionnel local. Autant de règles d'impositions différentes, selon les États, qui font le bonheur de multinationales aujourd'hui sans nationalité en pratiquant le « shopping fiscal ».

Dans ce contexte, il est temps, après l'introduction de l'euro, alors que l'Europe ne s'est toujours pas dotée d'un véritable budget financé par l'impôt, que la France engage des négociations avec ses partenaires européens pour approfondir le processus de convergence fiscale et limiter la concurrence intracommunautaire dans trois domaines phares que sont l'impôt sur les sociétés (IS), l'assiette commune consolidée pour l'IS, la fraude fiscale :

- en matière d'impôt sur les sociétés, il serait opportun de proposer une coopération renforcée, au moins au sein de la zone euro, pour qu'un taux minimal et un taux maximal d'impôt sur les sociétés soient fixés. Un « serpent fiscal européen » permettrait aux États membres de garantir un minimum de recettes fiscales provenant de l'imposition des

entreprises alors que la tentation est toujours plus grande pour les gouvernants d'augmenter la pression fiscale sur les citoyens, moins mobiles ;

- la France doit continuer à s'impliquer dans les travaux sur l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS) à Bruxelles ;
- plusieurs pays européens, dont la France, ont mis en place des « cellules de régularisation volontaire » des avoirs non déclarés détenus à l'étranger. Conscients des limites de l'exercice de pression sur les « pays à fiscalité privilégiée » qui a entraîné des transferts de capitaux vers d'autres paradis fiscaux comme Singapour ou Hong-Kong, les pays tentent, chacun individuellement et sans action coordonnée, de convaincre leurs résidents à déclarer leurs avoirs cachés depuis des décennies, moyennant une certaine « bienveillance ».

Ces capitaux seraient particulièrement utiles au financement de l'économie. Une harmonisation des dispositifs de régularisation pourrait-elle être envisagée en Europe ? La France devrait conduire une réflexion pour que les sommes déclarées dans ce cadre viennent irriguer utilement l'économie à travers des investissements productifs, pour financer le développement des PME notamment. Le contribuable s'engagerait à placer ses avoirs pendant un nombre déterminé d'années. Ils pourraient être gérés par la BPI (pour le non coté) tout comme par des sociétés de

gestion compétentes, et stimuler les nouveaux PEA/PME lancés récemment.

Fiscalité et nouvelles réalités économiques

Enfin, les nouvelles réalités économiques imposent aux États d'adapter leurs règles d'assiette en matière de fiscalité numérique.

Les géants du numérique pratiquent, comme beaucoup de multinationales, une optimisation fiscale agressive. Les dispositifs actuels de partage des bénéfices entre les pays où évoluent les entreprises multinationales numériques, fondés sur les prix de transfert et la localisation territoriale des activités, sont aujourd'hui dépassés. Il conviendrait d'imaginer un nouveau système de partage de l'imposition qui prendrait par exemple en compte le nombre d'utilisateurs des services numériques. À défaut, une taxe minimale pourrait être imposée à ces entreprises.¹⁴

Il faut cependant se féliciter de l'adoption de nouvelles règles en matière de TVA au niveau communautaire. Depuis le 1^{er} janvier 2015, la TVA appliquée aux services rendus par voie électronique est en effet déterminée selon les

14. Sur ce sujet, la note d'analyse de Julia Charrié et Lionel Janin, *Fiscalité du numérique*, France Stratégie, mars 2015.

règles applicables dans l'État de consommation. Elle est liquidée par le fournisseur et collectée par l'État membre de son siège, mais reversée *via* un guichet unique. Cette nouvelle norme empêchera les plateformes numériques de localiser comme par le passé toute leur activité au Luxembourg où le taux de TVA est bien plus favorable.

UNE CONVERGENCE SOCIALE

Un saut politique et institutionnel nécessaire

Sur longue période, la construction européenne a conduit à une certaine convergence sociale. Elle a favorisé le développement de la protection sociale et a légitimé le rôle des partenaires sociaux. Même si les progrès sont encore lents et chaotiques, l'Espagne, le Portugal et la Grèce, et plus récemment les pays d'Europe de l'Est, ont bénéficié de cette marque identitaire en intégrant l'Union européenne.

Dès lors, poser la question de la convergence sociale renvoie à deux grandes séries de propositions stratégiques :

- l'harmonisation par l'imposition de normes sociales communes à l'ensemble des pays européens ;
- l'utilisation de l'outil budgétaire pour que les pays les plus

riches de la zone financent le développement économique et social des pays et des régions les moins prospères.

La voie de l'harmonisation est toujours difficile. D'une part, parce que l'introduction de règles communes ne saurait immédiatement égaliser les conditions de compétitivité ; de telles règles doivent d'ailleurs être suffisamment souples pour tenir compte des écarts de productivité. On peut prévoir l'introduction d'un salaire minimum dans chaque pays européen, comme cela est enfin le cas pour l'Allemagne en 2015, mais il faudra du temps avant que ces différents salaires minimum puissent converger en un unique salaire minimum commun à tous les pays membres. D'autre part, l'Union européenne dispose de compétences communautaires en matière commerciale, monétaire et de concurrence, ses compétences progressent en termes de politique budgétaire, mais elle ne dispose pas de telles compétences en matière sociale. La voie de l'harmonisation sociale suppose donc un saut politique et institutionnel dans la voie du fédéralisme.

Pour avancer dans cette voie, des dispositifs juridiques existent déjà actuellement et sur lesquels il est possible de s'appuyer, qu'il s'agisse du traité de Lisbonne (2009 et notamment ses articles 3, 6 et 9) ou de la charte des Droits fondamentaux.

La voie d'une meilleure politique sociale au plan de l'UE est donc possible. Les textes existent, il faut, pour cela, une ferme volonté politique qui jusqu'alors a fait défaut. Il est aussi possible d'emprunter des chemins plus significatifs encore, comme le proposent la Confédération européenne des syndicats (2012) avec un « contrat social européen » ou le Parti socialiste (2013) avec un « Traité social européen ». Dans les deux cas, il s'agit d'assigner aux politiques communautaires des objectifs sociaux d'intérêt général ayant la même valeur que les dispositifs à l'œuvre sur les plans économiques.

La mise en place d'indicateurs sociaux (octobre 2013) dans le cadre de la « dimension sociale de l'Union économique et monétaire (UEM) » ne doit pas être surévaluée puisqu'elle renvoie la question au plan national, mais elle a quelque peu rééquilibré les positions de la Commission sur la nécessité de s'éloigner de politiques budgétaires par trop récessives. C'est un résultat qui est à mettre au crédit de la France.

Pour avoir une vision plus large du pouvoir d'achat, il conviendrait également de s'intéresser non seulement à la protection sociale, mais aussi aux dépenses dites « incompressibles », celles pour le logement et l'énergie, celles pour la santé et pour l'alimentation. Juste un exemple : si l'électricité est deux ou trois fois plus chère en Allemagne qu'en France, le logement est en Allemagne environ deux fois moins cher qu'en France. Quelques progrès sont cependant en cours

comme, nous l'avons dit plus haut, l'instauration d'un salaire minimum en Allemagne.

Un changement de modèle s'impose qui tient en deux propositions :

- mettre concrètement en œuvre les mécanismes du mieux disant social d'ici 2019, année où la Commission et le Parlement européen issus des prochaines élections arriveront au terme de leur mandat : salaire minimum européen ; alignement de la protection sociale sur le mieux disant ; harmonisation fiscale ; convergence des prélèvements pour la protection sociale ;
- appliquer dès maintenant les traités en vigueur, en premier lieu le traité de Lisbonne qui met en avant les objectifs de plein-emploi et de progrès social. Il reconnaît que la Commission européenne peut prendre des initiatives afin d'encourager la coopération entre les États membres dans le domaine social et faciliter la coordination de leurs actions. Le Parlement européen dispose des prérogatives nécessaires pour contribuer, suivre et évaluer ces orientations. Il lui appartient de s'en saisir.

Ce saut qualitatif n'est pas hors de portée. Rappelons deux points récents sur lesquels la France et l'Allemagne ont fait bouger les lignes : l'emploi des jeunes et le détachement des travailleurs ainsi que la lutte contre la fraude fiscale.

CONCLUSION

Entre la croisade identitaire de l'extrême droite et d'une partie de la droite, le discours messianique de la gauche de la gauche, et une action gouvernementale perçue comme fragmentée, n'ouvrant pas de perspectives, nos concitoyens hésitent entre renoncement et colère. Le débat public ne cesse de s'ajuster vers le bas ; l'Union européenne semble déconnectée des réalités sociales et plus préoccupée par le fonctionnement des marchés que par le bien-être de ses citoyens.

Pour autant, rien n'est perdu. Depuis les attentats de janvier 2015, les Français sont moins nombreux à « demander le départ des immigrés » et souhaitent à la fois « plus d'ordre », de « cohésion sociale » et de « solidarité »¹⁵. Nous avons tenté de montrer, dans notre contribution, la nécessité impérieuse que le politique se dote d'une boussole pour l'action. De grandes orientations stratégiques sont possibles afin que notre pays puisse mieux vivre et que les

15. Enquête Credoc, sondage réalisé du 3 au 7 juillet 2015 auprès d'un échantillon représentatif de 1 001 personnes.

Français ne soient plus, dans le monde, ceux qui pensent que la prochaine génération vivra moins bien que la leur.

Depuis le milieu des années 1970, les Français entendent deux mots qui reviennent en boucle dans tous les discours politiques et les propos tenus par les intellectuels et experts « médiatiques » : « crise » et « adaptation ». Il est temps de leur substituer « transformation » et « préparation de l'avenir », ou encore « envie » et « confiance » – des mots qui ont constitué le fil conducteur de notre essai. Les pays qui gagnent, autrement dit ceux qui sont prospères, privilégient la créativité – la France n'en manque pas en le montrant chaque jour –, le long terme, l'action collective et des modes de gouvernance efficaces pour l'action. Autrement dit, un État au service de la société et non une société au service de l'État.

Penser à l'endroit en partant des besoins fondamentaux des Français, agir et décider à court terme en fonction d'objectifs de long terme clarifiés, c'est permettre aux 5,5 millions de nos concitoyens en âge de travailler, qui sont aujourd'hui au chômage, de trouver un emploi, évoluer vers de nouvelles organisations du travail qui valorisent l'humain, promouvoir d'autres modèles de production et de consommation, maîtriser nos centres de décision économiques, favoriser résolument l'investissement dans la production et les compétences, mener à bien la

réorganisation des pouvoirs de notre pays (doté d'une élite consanguine), inciter à une Europe industrielle ambitieuse privilégiant l'intégration sociale et fiscale, autrement dit, réconcilier enfin le politique et la société. Transformer et préparer l'avenir, les Français y sont prêts !

COLLECTION DIRIGÉE PAR GILLES FINCHELSTEIN
ET LAURENT COHEN

ISBN : 978-2-36244-085-4

© ÉDITIONS FONDATION JEAN-JAURÈS
12, CITÉ MALESHERBES - 75009 PARIS
www.jean-jaures.org

Réalisation : REFLETS GRAPHICS
Imprimé en France par l'imprimerie PANOPLY

OCTOBRE 2015

PRODUIRE MIEUX POUR VIVRE MIEUX

UNE NOUVELLE BOUSSOLE POUR L'ACTION

Les Français sont nombreux à penser que la prochaine génération vivra moins bien que la leur. Excès de pessimisme ou constat lucide sur l'état du pays ? Cette situation n'a pourtant rien d'inéluctable.

Cet essai propose une nouvelle boussole pour l'action afin que notre pays reprenne – enfin – confiance en l'avenir.

Jean-Louis Levet, économiste, spécialiste des questions liées au développement du système productif.

www.jean-jaures.org



9 782362 440854

ISBN : 978-2-36244-085-4

6 €

FOUNDATION FOR EUROPEAN
PROGRESSIVE STUDIES
FONDATION EUROPÉENNE
D'ÉTUDES PROGRESSISTES



Fondation
Jean Jaurès

